

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Sesto One

 Date de révision
 07-août-2025
 Version
 2
 Remplace la version : 06-déc.-2023
 Codes produit
 FNG57008-32

 Date d'impression
 07-août-2025
 ADM.02150.F.2.H
 9514711

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Sesto One

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeFongicide; Utilisation professionnelleUtilisations déconseilléesAucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ADAMA Northern Europe B.V

P.O. Box 355

3830 AK Leusden, The Netherlands

Tel: (+31) (0) 33 2056800

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.

BE: +32 70 245 245

NL: +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé

professionnels. DE: +49 30 19240

Numéro d'appel d'urgence général : 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Contient Folpet, 1,2-Benzisothiazolin-3-one

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des veux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

ľUE

Mentions de danger spécifiques de EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé

humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP SP1-Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes

d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la

substance active de ce produit est M4

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par

rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de

pulvérisation ne soit complètement sec.

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants Sans objet.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrem ent REACH
Folpet	133-07-3	205-088-6	613-045-00-1	37 - 42	Skin Sens. 1A (H317) Eye Irrit. 1 (H318)	≥ 5%	inhalation: ATE = 0.30 mg/L (dusts or mists) M=10 M=10	donnée
Alkylnaphthalenesulfo nic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	614-476-8		4 - 6	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
Fumaric acid	110-17-8	203-743-0	607-146-00-X	1 - 3	Eye Irrit. 2 (H319)			01-211948549 2-31-XXXX
1,2-Benzisothiazolin-3- one	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	<0.036	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1A :: C>=0.036%	inhalation: ATE = 0,21 mg/L (dusts or mists) oral: ATE = 450 mg/kg bw M=1 M=1	01-212076154 0-60-XXXX

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

Inhalation

Date de révision 07-août-2025

respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

> éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Utiliser l'équipement de protection individuel requis. de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) connu(e). **Symptômes**

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

> adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. **Autres informations**

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque

pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder Conditions de conservation

sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de

5/12 Page ADAMA

contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

Protection de la peau et du corps

Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	Remarques
Aspect			
État physique	: liquide		
Couleur	: beige opaque		
Odeur	: Aucune information		
	disponible		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 4.5 - 5.5	CIPAC MT 75.3	1%, 20°C
Point de fusion / point de	: Aucune donnée disponible		
congélation °C	•		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: >130	EEC A.9	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet		
	: Aucune donnée disponible		
d'inflammabilité ou limites	•		
d'explosivité			
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 1.24 - 1.27	EEC A.3 OCDE 109	
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	·		Voir la Section 12 pour plus
. 5			d'informations sur les effets

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible

Température de décomposition °C : Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique mm2/s 40

: Sans objet

Tension superficielle Aucune donnée disponible **Granulométrie** Sans objet

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : Sans objet

Page 6/12 ADAMA

écologiques

Date de révision 07-août-2025

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Propriétés explosives
: N'est pas un explosif
Propriétés comburantes
: Aucune donnée disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	Espèce	<u>Méthode</u>	Remarques
DL50 par voie orale mg/kg	: > 5000	Rat	OCDE 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: > 5.28	Rat	OCDE 403	
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation	: Faiblement irritant	Lapin	OCDE 405	
oculaire				
Sensibilisation	: Sensibilisant cutané	Souris	LLNA	

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

ADAMA Page 7/12

: Non classé Folpet

Cancérogénicité

Nom chimique Folpet

: Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Folpet : Not toxic for the reproductive system

STOT - exposition unique

Nom chimique

Folpet : Non classé

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Folpet : Non classé

Danger par aspiration

Nom chimique

Folpet Non classé

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë Valeurs Espèce Méthode Remarques

Poisson CL50, 96 heures mg/l 0.017 Oncorhynchus mykiss OCDE 203 Crustacés CE50, 48 heures mg/l 3.9 Daphnia magna OCDE 202 Algues CE50, 72 heures mg/l D. Subspicatus 48.4 OCDE 201

Autres végétaux CE50 mg/l Aucune donnée

disponible

Toxicité aquatique chronique Valeurs_ <u>Méthode</u> Remarques **Espèce**

Poisson NOEC mg/l 0.0375 Rainbow trout OCDE 204 Crustacés NOEC mg/l Aucune donnée

> disponible Aucune donnée

disponible

Aucune donnée Autres végétaux NOEC mg/l

disponible

Toxicité terrestre

Algues NOEC mg/l

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Colin de Virginie **Folpet** : >2510 EPA 71-1

Date de révision 07-août-2025

Remarques

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Folpet : >236 EPPO 170 (1992)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique Eau DT50 jours Nom chimique

Folpet : <0.05 OCDE 111 pH 7

Terrestre DT50 jours

Nom chimique

Folpet : 4.3 SETAC 25° C

Biodégradation Nom chimique

Folpet : Facilement biodégradable OCDE 301 B

Valeurs

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

(n-octanol/eau) Log Pow

Nom chimique

Folpet : 3.017

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique

Folpet : 56 OECD 305E

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption Valeurs Méthode Remarques

Nom chimique

Folpet : 304 mL/g KOC

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

Méthode

conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

ADAMA Page 9 / 12

Date de révision 07-août-2025

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle deSubstances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Folpet)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Folpet), 9,

III, (-)

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6 Code de restriction en tunnel (-)

RID

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle deSubstances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Folpet)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Folpet), 9,

III

Danger pour l'environnement Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601

Code de classification M6

IMDG

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Folpet)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Folpet), 9, III,

Polluant marin

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Polluant marin

Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274, 335, 969

N° d'urgence F-A, S-F

IMDG Stowage and segregation Category A Aucune information disponible

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

<u>IATA</u>

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle deSubstances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Folpet)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Folpet), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales A97, A158, A197, A215

Code ERG



* Note: UN3077 & UN3082 – These products may be transported as non-dangerous goods under the special provisions of IMDG Code 2.10.2.7; ADR SP375 and ICAO/IATA A197 when packed in single or inner packaging of up to 5L for liquids or 5 kg or less for solids

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

9L

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non commercial/désignation Numéro(s) d'enregistrement Date

Sans objet Sans objet Sans objet

BL National Regulations

La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le

règlement (CE) n° 1107/2009

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Désignation « Peau »

Date de révision 07-août-2025

Motif de la révision Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Abréviations et acronymes

European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ADN -European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

CAS Number -Chemical Abstracts Service number **EINECS and ELINCS Number** EC Number -

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances

ELINCS - European List of notified Chemical Substances

International Air Transport Association

ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG -International Maritime Dangerous Goods

LC50 -Lethal Concentration to 50 % of a test population

Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose) LD50 -

OECD -Organization for Economic Co-operation and Development

PBT -Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

RID -Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

STOT -Specific Target Organ Toxicity

vPvB -Very Persistent and Very Bioaccumulative

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification of the mixture

Méthode de classification

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Classification basée sur les données de test. Classification basée sur une méthode de calcul.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Classification basée sur les données de test.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effetsClassification basée sur les données de test.

néfastes à long terme

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Classification basée sur une méthode de calcul.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité